

EXPRESSION LIBRE

l'article L. 2121-27-1 (L. no 2015-991 du 7 août 2015, art. 83) du Code général des collectivités territoriales, stipule :

« Dans les communes de 1 000 habitants et plus, lorsque des informations générales sur les réalisations et sur la gestion du conseil municipal sont diffusées par la commune, un espace est réservé à l'expression des conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix

lors du dernier renouvellement du conseil municipal ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale. Les modalités d'application du présent article sont définies par le règlement intérieur du conseil municipal.»

« Lourdes plus qu'une ville »

Chères Lourdaises et Lourdais,

Comme nous vous l'avions promis lors du Conseil municipal du mois de mars à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire, il n'y aura aucune augmentation des taux communaux sur les impôts fonciers et locaux. Cette volonté politique de ne pas augmenter les impôts est une promesse que nous vous avions faite, et nous avons respecté notre engagement. Nous savons que le contexte est difficile pour de nombreux Français, que la situation d'inflation que connaît notre économie pénalise de nombreux ménages et nous ne voulions pas rajouter des charges au coût de la vie qui ne cesse d'augmenter.

Cette décision n'est pas sans conséquences

sur les recettes de la ville et sur notre capacité à investir dans de nouveaux projets. C'est pourquoi nous nous efforçons depuis notre élection à assainir nos finances, à faire des économies d'échelles, à utiliser au mieux les ressources et à prioriser nos dépenses.

Nous n'oublions pas pour autant les travaux du quotidien, sujet qui nous est cher et qui vous est cher également. L'entretien des routes fait partie des sujets qui sont au cœur des permanences des élus, c'est pourquoi nous avons voté une enveloppe annuelle de réfection des routes. Il faut être patient, nous ne pouvons pas entamer des travaux partout et en même temps. Soyez assurés que nous mettons toute notre énergie à faire avancer Lourdes, à la rendre plus propre, plus belle et plus sécurisée. Pour vous, habitants de la

cité mariale, mais aussi pour les centaines de milliers de touristes et de pèlerins qui nous rendent visite chaque année. Vous le voyez chaque jour un peu plus, Lourdes change, Lourdes se modernise, Lourdes se rénove : nous sommes dans la phase opérationnelle du Plan Avenir Lourdes. Plusieurs projets sont en cours : travaux au Château Fort Musée Pyrénéen, église paroissiale, plan façades en centre ville, rénovation de la Villa Gazagne, réouverture de la Place Peyramale, début de la construction de la caserne des pompiers, etc.

**Les membres de la liste
"Lourdes plus qu'une ville"**

« Unis et rassemblés pour Lourdes »

Alors que la crise qui nous impacte tant n'est toujours pas terminée, Lourdes depuis le début de la saison reprend des couleurs.

Cependant ces signes encourageants ne sauraient nous faire oublier que nombreux de nos concitoyens continuent de souffrir ou restent en attente de réponses de l'autorité municipale.

Or, le cœur de l'action municipale consistant à enclencher tous les leviers de solidarité pour le plus grand nombre, au delà de la réalisation de projets qui se concrétiseraient ou pas, notre rôle d'opposition nous oblige à y veiller et c'est ce à quoi nous nous consacrons.

S.Peretto

JP.Garuet

S.Lacoste

J.Poque

« En Action pour Lourdes »

« Lourdes attire à nouveau les pèlerins et les touristes ! Nous en sommes très heureuses pour notre cité.

Nous souhaitons à tous les habitants de s'y épanouir pleinement.

Nous souhaitons à tous les socio-professionnels d'y travailler sereinement.

Vous pouvez compter sur notre motivation et notre implication pour contribuer au renouveau de Lourdes.

Selon Antoine de Saint-Exupéry, « pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible ».

<https://www.facebook.com/enactionpoulourdes>

assouerepargala@orange.fr

Marie-Christine ASSOUÈRE et Marie-Laure PARGALA